Olivier NOIRCLÈRE
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Edgar HOCQUARD
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

SOCOMEX

HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

17 rue du Bois de la Champelle
54506 VANDOEUVRE LES NANCY

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

****

Olivier NOIRCLÈRE
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Edgar HOCQUARD
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

SOCOMEX

HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

17 rue du Bois de la Champelle
54506 VANDOEUVRE LES NANCY

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

****

A l'assemblée générale de l'association
HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Chiffre d'affaires

Votre annexe précise la répartition de votre chiffre d'affaires par secteur d'activité. Nos contrôles ont notamment consisté à apprécier l'exactitude de ces montants par rapprochement avec les données issues de votre logiciel de facturation.

Trésorerie

Nos contrôles ont notamment consisté à rapprocher les informations fournies par les banques avec la comptabilité. Ces vérifications nous ont permis de nous assurer de l'existence et de la correcte évaluation de votre trésorerie à la clôture de l'exercice.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 4 mai 2023

SOCOMEX-NOIRCLERE & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



E. HOCQUARD

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	273 680	151 891	121 789	111 219
Immobilisations corporelles				
Terrains	72 177		72 177	72 177
Constructions	433 841	88 614	345 227	365 703
Installations techniques, matériel et outilla	515 528	381 896	133 632	200 375
Autres immobilisations corporelles	1 878 487	628 287	1 250 200	1 120 034
Immob. en cours / Avances et acomptes				21 605
Immobilisations financières				
Prêts	47 066		47 066	20 465
Autres immobilisations financières	39 558		39 558	40 258
Total I	**3 260 338**	**1 250 688**	**2 009 649**	**1 951 836**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	231 737		231 737	259 410
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 215 682		3 215 682	2 246 048
Autres créances	1 284 397		1 284 397	1 409 050
Divers				
Disponibilités	8 655 427		8 655 427	6 470 248
Charges constatées d'avance	215 479		215 479	165 144
Total II	**13 602 722**		**13 602 722**	**10 549 901**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**16 863 060**	**1 250 688**	**15 612 371**	**12 501 737**

Sceau du Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**2 470 196**	**2 470 196**
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 470 196	2 470 196
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	**5 853 575**	**3 596 536**
Réserves pour projet de l'entité	5 853 575	3 596 536
Excédent ou déficit de l'exercice	**2 633 034**	**2 257 039**
Situation nette (sous-total)	**10 956 805**	**8 323 771**
Subventions d'investissement	175 668	111 597
Total I	**11 132 473**	**8 435 368**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	735 827	553 024
Provisions pour charges	65 222	87 084
Total III	**801 049**	**640 108**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	481 827	708 795
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	481 827	708 795
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 677 722	1 376 703
Dettes fiscales et sociales	1 516 799	1 324 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 253	
Autres dettes	1 248	16 588
Total IV	**3 678 849**	**3 426 261**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**15 612 371**	**12 501 737**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Compte de fonctionnement

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	1 264	0,01	1 217	0,01	47
Ventes de biens et de services	**21 814 201**		**21 192 357**		**621 844**
Ventes de prestations services	21 814 201	92,62	21 192 357	90,13	621 844
Produits de tiers financeurs	**1 736 211**		**2 319 536**		**-583 325**
Concours publics et subventions d'exploita	1 736 211	7,37	2 319 536	9,86	-583 325
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	806 321	3,42	715 245	3,04	91 076
Autres produits	61 678	0,26	138 154	0,59	-76 475
Total I	**24 419 675**	**103,69**	**24 366 508**	**103,63**	**53 167**
CHARGESD'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes	11 439 470	48,57	11 503 184	48,92	-63 713
Impôts, taxes et versements assimilés	690 115	2,93	782 448	3,33	-92 333
Salaires et traitements	6 308 399	26,79	6 216 169	26,44	92 230
Charges sociales	2 351 042	9,98	2 575 481	10,95	-224 440
Dotations aux amortissements et aux dépr	414 497	1,76	365 046	1,55	49 451
Dotations aux provisions	349 380	1,48	390 971	1,66	-41 591
Autres charges	167 601	0,71	6 123	0,03	161 478
Total II	**21 720 504**	**92,22**	**21 839 422**	**92,88**	**-118 918**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**2 699 170**	**11,46**	**2 527 085**	**10,75**	**172 085**
PRODUITS FINANCIERS					
Autres intérêts et produits assimilées	6 345	0,03	1 419	0,01	4 926
Total III	**6 345**	**0,03**	**1 419**	**0,01**	**4 926**
CHARGES FINANCIERES					
Intérêts et charges assililées	2 699	0,01	3 059	0,01	-360
Total IV	**2 699**	**0,01**	**3 059**	**0,01**	**-360**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**3 646**	**0,02**	**-1 640**	**-0,01**	**5 286**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II	**2 702 817**	**11,48**	**2 525 445**	**10,74**	**177 371**
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	242 691	1,03	205 797	0,88	36 894
Sur opérations en capital	860		5 520	0,02	-4 660
Reprises provisions, dép., et transferts de	22 702	0,10	5 134	0,02	17 568
Total V	**266 253**	**1,13**	**216 451**	**0,92**	**49 802**
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	219 343	0,93	330 510	1,41	-111 167
Sur opérations en capital			610		-610
Dot. amortissements, aux dépréciations et	1 865	0,01	125 072	0,53	-123 207
Total VI	**221 208**	**0,94**	**456 192**	**1,94**	**-234 983**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**45 044**	**0,19**	**-239 741**	**-1,02**	**284 785**
Participation des salariés aux résultats (VI	114 444	0,49	28 497	0,12	85 947
Impôts sur les bénéfices (VIII)	383		169		214
Total des produits (I + III + V)	**24 692 273**	**104,84**	**24 584 378**	**104,56**	**107 895**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	**22 059 239**	**93,66**	**22 327 339**	**94,96**	**-268 100**
EXCEDENT OU DEFICIT	**2 633 034**	**11,18**	**2 257 039**	**9,60**	**375 995**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA					

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Compte de fonctionnement

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO TOTAL					

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HADAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 15 612 371 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 633 034 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2023 par le Conseil d'Administration

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Le règlement ANC 2018-06 a été modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 et complété par le règlement ANC 2021-02 du 22 novembre 2021.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Sce de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,84 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : 2016-2018

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	222 408	66 425	15 153	273 680
Immobilisations incorporelles	**222 408**	**66 425**	**15 153**	**273 680**
- Terrains	72 177			72 177
- Constructions sur sol propre	433 841			433 841
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	455 791	59 737		515 528
- Installations générales, agencements aménagements divers	879 862	251 756		1 131 618
- Matériel de transport	3 785	1 200	1 288	3 698
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	769 601	98 618	125 047	743 172
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	21 605			
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 636 662**	**411 311**	**126 334**	**2 900 034**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60 723		700	86 624
Immobilisations financières	**60 723**		**700**	**86 624**
ACTIF IMMOBILISE	**2 919 793**	**477 736**	**142 188**	**3 260 338**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	66 425	411 311		477 736
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**66 425**	**411 311**		**477 736**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	15 153	126 334	700	142 188
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**15 153**	**126 334**	**700**	**142 188**

Amortissements des immobilisations

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 190	47 999	7 297	151 891
Immobilisations incorporelles	**111 190**	**47 999**	**7 297**	**151 891**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	68 139	20 476		88 614
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	255 416	126 480		381 896
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 311	87 353		126 664
- Matériel de transport	3 708	227	1 288	2 648
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	490 195	133 828	125 047	498 976
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**856 768**	**368 364**	**126 334**	**1 098 798**
ACTIF IMMOBILISE	**967 957**	**416 363**	**133 632**	**1 250 688**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 802 182 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	47 066		47 066
Autres	39 558		39 558
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 215 682	3 215 682	
Autres	1 284 397	1 284 397	
Charges constatées d'avance	215 479	215 479	
Total	**4 802 182**	**4 715 558**	**86 624**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES À ÉTABLIR	24 644
DIVERS PDTS A RECEVOIR	1 040 965
INTERETS COURUS A RECEV.	4 248
Total	**1 069 857**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	87 084	912	22 774		65 222
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	553 024	348 468	165 664		735 827
Total	**640 108**	**349 380**	**188 438**		**801 049**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		349 380	188 438		
Financières					
Exceptionnelles					

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 678 849 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	481 827	227 815	234 606	19 407
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 677 722	1 677 722		
Dettes fiscales et sociales	1 516 799	1 516 799		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 253	1 253		
Autres dettes (**)	1 248	1 248		
Total	**3 678 849**	**3 424 837**	**234 606**	**19 407**
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	226 968			

Sté de Commissariat aux Comptes SCCOMEX

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		200 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total		**200 000**	

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACTURES NON PARVENUES	112 790
FRS D IMMO, FACT.NON PAR	1 253
PROVISION CONGES PAYES	395 291
DETTES PROV.PARTICIPATION	114 444
PERSON AUTR CHARG A PAYER	163 755
CHARGES SOCIALES /CONGES PAYES	149 936
ORG.SOC.AUTR.CHARG A PAYE	73 967
CH.FISC.DETTE CONG.A PAYE	66 580
Total	**1 078 016**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	215 479		
Total	**215 479**		

Siège Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
JOURNEES HAD	19 814 732
MOLECULES ONEREUSES	1 996 766
COTISATIONS	1 264
EVALUATIONS - ETUDES	2 702
TOTAL	**21 815 465**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 15 600 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		16 000			1 720 211	1 736 211
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem					22 701	22 702
						1 758 913

Impact de l'événement Covid-19 sur les autres produits

La crise sanitaire liée à la covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur de l'exercice, mais toutefois sans impact négatif sur notre activité. Aucune mesure d'aide significative n'a été sollicitée par l'association mais elle a tout de même constaté en produits des subventions pour un montant total de 572 514 €.

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 345	1 419
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**6 345**	**1 419**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 699	3 059
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**2 699**	**3 059**
Résultat financier	**3 646**	**-1 640**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79110000 - TRANSFERT CHARGE PERSONNEL	280 828	
79120000 - TR. CH. AGEFIPH	11 879	
79162000 - TRANSFERT DE CHARGE FR/VEHICULE	3 019	
79163000 - REMBOURSEMENT FORMATIONS	61 503	
79164100 - TRANS.CAHRGES AVANT.NATURE	10	
79166000 - TR. CH. HAS	2 346	
79169000 - TR. CH. MAD PERS HADAN	257 745	
	617 329	
Total	**617 329**	

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés au trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, s'est élevé à 357 098.51 €.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	65 222
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	440 785
intérets sur emprunt	*66 164*
Autres engagements donnés	66 164
Total	**572 171**

Cabinet Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		**791 234**			**791 234**
Cumul exercices antérieurs		242 165			242 165
Dotations de l'exercice		71 930			71 930
Amortissements		**314 095**			**314 095**
Cumul exercices antérieurs		274 031			274 031
Exercice		84 784			84 784
Redevances payées		**358 815**			**358 815**
A un an au plus		84 994			84 994
A plus d'un an et cinq ans au plus		276 231			276 231
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer		**361 225**			**361 225**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus		79 560			79 560
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle		**79 560**			**79 560**
Montant pris en charge dans l'exercice		**84 773**			**84 773**

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 65 222 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 65 222 euros

Sceau du Commissariat aux Comptes SOCOMEX